

Soutien au renforcement de la sûreté et de la sécurité maritimes

Renforcer les capacités des gardes côtières en Asie

L'Asie connaît une croissance rapide et ses mers sont sillonnées par des navires transportant des ressources énergétiques, des aliments, des produits manufacturés et autres cargaisons. La sûreté et la fluidité du transport maritime empruntant les grandes routes maritimes qui traversent ces mers, y compris le détroit de Malacca, le détroit de Singapour et la mer de Chine méridionale, sont essentielles non seulement pour la région, mais aussi pour l'économie mondiale. Le Japon, qui est entouré de mers et qui a mis en place son propre dispositif de garde côtière il y a de nombreuses années, apporte, depuis les années 1960 et sous diverses formes, son soutien à d'autres pays de la région soucieux de renforcer les capacités de leurs agences de protection des côtes. Depuis le début des années 2000 environ, face à la nécessité de mieux lutter contre la piraterie dans le détroit de Malacca, le Japon a renforcé la coordination et la coopération avec les autres nations d'Asie dans le domaine de l'application de la loi maritime, en soutenant activement leur action dans la création d'agences de garde côtière.

En 2002, le Japon a initié avec la Garde côtière des Philippines (PCG) une coopération portant sur quatre domaines : l'observation des lois, la recherche et le sauvetage, l'aide à la navigation et la protection de l'environnement maritime. Le capitaine Atsushi Tohyama, directeur du Département éducation et formation de la Garde côtière japonaise (JCG), a passé environ trois ans aux Philippines, où l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) l'a envoyé en juillet 2002 pour y occuper à long terme un poste d'expert dans le cadre d'un programme de développement des ressources humaines. Voici ce qu'il dit de ce projet de coopération :

« Nous avons commencé par demander aux participants de se doter d'une solide maîtrise du droit international, puisqu'il est essentiel que tous les officiers de la garde côtière comprennent le principe fondamental qui pose des limites à l'exercice de l'autorité au titre de la loi. Nous leur avons également dispensé une formation pratique dans diverses techniques permettant de maîtriser une personne sans se servir d'une arme, ainsi que des cours sur les procédures initiales d'investigation, par exemple la collecte scientifique de preuves et la préservation des lieux des délits – les bases de l'enquête criminelle. » Au début, le capitaine Tohyama a eu un

grand débat avec les participants sur la limitation de l'usage des armes, mais il a emporté leur adhésion en leur montrant des décisions de justice et en leur expliquant méthodiquement que les tribunaux internationaux ont établi que l'usage excessif des armes est illégal.

« Dans une optique typiquement japonaise, observe le capitaine, nos instructeurs adoptent la même perspective que les stagiaires, les respectent en tant que collègues officiers garde-côtes et travaillent dur à leurs côtés. » À travers cette collaboration, instructeurs et stagiaires développent une détermination commune à veiller à la sûreté des mers. À en croire le capitaine Tohyama, les gens qui ont participé à ce programme et à d'autres patronnés par la JCG occupent maintenant des postes-clés au sein des agences de protection des côtes de leurs pays respectifs.

« Plutôt que d'appliquer un programme de formation préparé à l'avance au Japon, nous explique-t-il, je me suis efforcé de fournir aux participants locaux des pistes pour élaborer ensemble un programme adapté à leurs propres besoins. Plusieurs années plus tard, j'ai rencontré d'anciens stagiaires, et j'ai eu le plaisir de constater qu'ils s'efforçaient de leur propre initiative de former les jeunes de la génération suivante. » En d'autres termes, les graines semées par la coopération japonaise sont en train de prendre racine.

En octobre 2015, quatre organisations – le Collège doctoral de recherche politique, l'École de la garde côtière japonaise, la JICA et la Nippon Foundation – se sont appuyées sur les bons résultats obtenus par la JCG en matière de coopération internationale pour fonder conjointement le Programme de sûreté maritime et de politique de sécurité, un cursus d'un an de préparation à la maîtrise. Les cours ont été inaugurés cette année, avec la participation de dix étudiants en provenance de l'Asie du Sud-Est et du Japon. C'est le premier programme de maîtrise au monde dans le domaine de la sûreté et de la sécurité maritimes.

« Nous avons l'intention, déclare Atsushi Tohyama, de continuer à travailler résolument au renforcement de nos liens avec les gardes côtières d'autres pays et au développement des ressources humaines, de façon à consolider l'ordre maritime gouverné par le droit et les réglementations. »



Le capitaine Tohyama, directeur du Département éducation et formation de la JCG, est engagé depuis de nombreuses années dans la coopération internationale aux Philippines et ailleurs.



1. En compagnie de stagiaires aux Philippines (capitaine Tohyama au 1^{er} rang, à l'extrémité gauche). Les anciens stagiaires jouent désormais un rôle de premier plan dans diverses activités des gardes côtières. 2. En train de donner une conférence sur le droit international : en sus du contenu théorique de la conférence, le capitaine Tohyama insiste sur l'importance de la discipline. 3. Séance pratique sur les moyens pour maîtriser un individu dans diverses situations, y compris pendant les enquêtes préliminaires : le capitaine Tohyama a également appris aux participants à respecter l'esprit des arts martiaux japonais en saluant leur partenaire au début et à la fin de chaque exercice. 4. À la fin de sa mission, le capitaine Tohyama reçoit des mains du commandant de la PCG une médaille en reconnaissance de ses services.